

ANNONCES OFFICIELLES - CÔTES-D'ARMOR

Annonces officielles

Sur bretagne-marchespublics.com, retrouvez les marchés publics et privés et les autres annonces sur regions-annonceslegales.com.
Contact tél. 02 98 33 74 44 - E-mail : annonceslegales@viamedia-publicite.com.
Conformément à l'arrêté du 27 décembre 2022 (NOR : MICE2231563A), le tarif de référence des annonces judiciaires et légales pour l'année 2023 (article 1) est fixé à 0,183 € HT le caractère pour les départements du Finistère, des Côtes-d'Armor, du Morbihan et de l'Ille-et-Vilaine. Les annonces relatives aux sociétés et fonds de commerce font l'objet d'une centralisation sur la base de données numérique centrale actuellegales.fr conformément au décret n° 2012-1547 du 28 décembre 2012.

Publicités des marchés publics inférieurs à 90 000 €

MARCHÉ DE SERVICES
ÉTUDE DE FAISABILITÉ ARCHITECTURALE ET URBAINE

Rostrenen

Section 1 : identification de l'acheteur. Nom complet de l'acheteur : commune de Rostrenen (22110). Type et numéro national d'identification : SIRET 212 202 667 00010. Groupement de commandes : non.

Section 2 : communication. Moyen d'accès aux documents de la consultation - Lien vers le profil d'acheteur : <https://marches.megalix.bzh/entrepise>
Identifiant interne de la consultation : marché de prestations intellectuelles. Étude de faisabilité architecturale et urbaine en vue de l'aménagement de 2 secteurs du centre-ville de Rostrenen : Porz-Moëlou et rue Gambetta. L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui. Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non. Contact administratif : Yoann Le Neillon, directeur général des services, e-mail : direction@ville-rostrenen.bzh - tél. 02 96 57 42 00. Contact technique et pour les visites : Guillaume Birien, e-mail : direction@ville-rostrenen.bzh - tél. 02 96 57 42 00.

Section 3 : procédure. Type de procédure : procédure adaptée passée selon les articles L.2123-1 et R.2123-1 à R.2123-7 du Code de la commande publique. Condition de participation : aptitude à exercer l'activité professionnelle, conditions / moyens de preuve : voir règlement de la consultation. Technique d'achat : sans objet. Date et heure limites de réception des plis : mardi 31 octobre 2023, à 12 h. Présentation des offres par catalogue électronique : non. Réduction du nombre de candidats : non. Nombre maximum de candidats : non. Critères de sélection des candidats admis à remettre une offre : voir règlement de la consultation. Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui. L'acheteur exige la présentation de variantes : non.

Section 4 : identification du marché. Intitulé du marché : étude de faisabilité architecturale et urbaine. CPV - Objet principal : 71241000. Type de marché : prestations intellectuelles. Description succincte du marché : voir cahier des charges téléchargeable. Lieu principal d'exécution du marché : commune de Rostrenen. Durée du marché : 10 mois. La consultation comporte des tranches : non. La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : lots. Marché allot : non.

Section 6 : informations complémentaires. Visite obligatoire : oui. Autres informations complémentaires : voir règlement de la consultation (RC).

LUX1932729

LEGALES ET JUDICIAIRES

Marchés publics - Procédure adaptée

Guingamp Paimpol
AGGLOMÉRATION

MARCHÉ DE SERVICES

Section 1 : identification de l'acheteur. Nom complet de l'acheteur : Guingamp-Paimpol Agglomération, 22200 Guingamp. Type de numéro national d'identification : SIRET 200 067 981 00015. Groupement de commandes : non.

Section 2 : communication. Moyen d'accès aux documents de la consultation : Lien vers le profil d'acheteur, en téléchargement sur le site : <https://marches.megalix.bzh>
Identifiant interne de la consultation : L'intégralité des documents de la consultation se trouve sur le profil d'acheteur : oui. Utilisation de moyens de communication non communément disponibles : non. Contact : service commande publique, tél. 02 96 13 59 59. E-mail : marchespublics@guingamp-paimpol.bzh

Section 3 : procédure. Type de procédure : procédure adaptée ouverte. Conditions de participation : Aptitude à exercer l'activité professionnelle : se référer au règlement de la consultation. Capacité économique et financière : voir RC. Capacités techniques et professionnelles : voir RC. Technique d'achat : sans objet. Date et heure limites de réception des plis : 17/10/2023 à 12 h. Présentation des offres par catalogue électronique : interdite. Réduction du nombre de candidats : non. Possibilité d'attribution sans négociation (attribution sur la base de l'offre initiale) : oui. L'acheteur autorise la présentation de variantes : non. La consultation comporte des prestations supplémentaires éventuelles (PSE) : non.

Section 4 : identification du marché. Intitulé du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de réseaux de transfert d'eaux usées pour les communes de Plœzal et Quemper-Guénennec.

Code CPV - objet principal : 71200000-0 - services d'architecture. Type de marché : services. Description succincte du marché : mission de maîtrise d'œuvre pour la construction de réseaux de transfert d'eaux usées pour les communes de Plœzal et Quemper-Guénennec. Lieu principal d'exécution du marché : communes de Plœzal et Quemper-Guénennec. Durée du marché : lot 1, 24 mois ; lot 2, 24 mois. La consultation comporte des tranches : non. La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché : non.

Section 5 : lots. Marché allot : oui. Lot 1 : mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau de transfert d'eaux usées de la commune de Plœzal vers la STEP de Pontrieux. CPV : 71200000-0. Lot 2 : mission de maîtrise d'œuvre pour la création d'un réseau de transfert d'eaux usées de la commune de Quemper-Guénennec vers la STEP de Pontrieux. CPV : 71200000-0.

Section 6 : informations complémentaires. Visite obligatoire : non.

Enquêtes publiques

COMMUNE DE TRÉLIVAN (22100)

RAPPEL D'AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Enquête publique préalable à un permis de construire déposé par la société IEL Exploitation 89, en vue de la construction d'une centrale photovoltaïque au sol (arrêté préfectoral du 28 août 2023).

Le public est informé que l'enquête publique relative à une demande de permis de construire n° PC 022 364 22 C0029, déposée par la société IEL Exploitation 89, pour l'édification d'une centrale solaire photovoltaïque au sol, au lieu dit Bel Air, sur le territoire de la commune de Trélivan, aura lieu du 20/09/2023, à 8 h 30, au 23/10/2023, à 12 h inclus.

Le dossier comprend notamment l'étude d'impact et l'avis de l'autorité environnementale.

Les intéressés pourront, pendant toute cette période, prendre connaissance du dossier :

- À la mairie de Trélivan, aux jours et heures habituels d'ouverture.
- Sur le site Internet de la préfecture : <https://www.cotes-darmor.gouv.fr/Publications/Enquetes-publiques>

Ils pourront consigner leurs observations sur le registre ouvert à cet effet ou les adresser par écrit en mairie de Trélivan à la commissaire enquêteur, Mme Delphine Hardy, ou par courriel à l'adresse suivante : ddtm-splu-ads@cotes-darmor.gouv.fr. La commissaire enquêteur recevra en personne les observations qui pourraient être faites sur le projet, à la mairie de Trélivan, mercredi 20/09/2023, de 8 h 30 à 12 h ; samedi 14/10/2023, de 10 h à 12 h, et lundi 23/10/2023, de 8 h 30 à 12 h.

En outre, toute personne physique ou morale pourra prendre connaissance des conclusions motivées de la commissaire enquêteur. À cette fin, une copie de celles-ci sera déposée en mairie de Trélivan et mise en ligne sur le site de la préfecture des Côtes-d'Armor.

SAINT-BRIEUC, le 30/08/2023

Pour le préfet et par délégation
le directeur départemental des territoires et de la mer
et par subdélégation
la cheffe de service planification, logement, urbanisme
Gwenaél HERVOUET

PRÉFECTURE DES CÔTES-D'ARMOR
Direction départementale des territoires et de la mer
Service environnement - Unité ressource en eau et assainissement

COMMUNES DE LANNION, LOUANNEC, PLOUBREZE, PLOULEC'H
SAINT-QUAY-PERROS ET TRÉBEURDEN

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Construction d'une nouvelle station d'épuration à Lannion et mise en conformité du système d'assainissement de Lannion (station d'épuration, postes de relèvement, réseaux)

Dégrogation à la loi littoral

Utilisation du domaine public maritime

Le public est informé que, par arrêté préfectoral du 19 septembre 2023, une enquête publique unique est ouverte du lundi 09/10/2023 (9 h) au vendredi 10/11/2023 (17 h 30). Cette enquête est organisée, suite à la réception, le 09/01/2023, à la Direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) des Côtes-d'Armor, du dossier de demande d'autorisation environnementale (complété le 24/04/2023) relatif à la construction d'une nouvelle station d'épuration à Lannion et à la mise en conformité du système d'assainissement de Lannion (station d'épuration, postes de relèvement, réseaux), ainsi que du dossier de demande de dérogation à la loi littoral. Ces dossiers sont présentés par Lannion-Trégor Communauté. Les communes concernées sont Lannion, Louannec, Ploubreze, Ploulec'h, Saint-Quay-Perros et Trébeurden.

Le dossier concernant la construction d'une nouvelle station d'épuration à Lannion et la mise en conformité du système d'assainissement de Lannion est soumis à autorisation environnementale en application des articles L. 181-1 et suivants du Code de l'environnement et comprend une autorisation au titre de la loi sur l'eau (rubriques 2.1.1.0 (station d'épuration) et 2.2.3.0 (rejet au milieu naturel) de la nomenclature définie à l'article R. 214-1 du Code de l'environnement et rubriques 2.7.8.1-2 (unité de méthanisation de déchets non dangereux) et 2.9.1.0-A2 (combustion du biogaz) de la nomenclature des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). Le dossier de demande de dérogation à la loi littoral est soumis à enquête publique au titre du Code de l'urbanisme. L'utilisation du domaine public maritime (DPM) est également soumise à enquête publique au titre du Code général de la propriété des personnes publiques (article L. 2122-1).

Le dossier d'enquête publique contient :

- le dossier de demande d'autorisation environnementale qui comporte notamment une étude d'impact, un résumé non technique, une note de présentation générale du projet et la mention des textes qui régissent cette enquête publique unique ; les dossiers d'enregistrement (méthanisation) et de déclaration (groupes électrogènes) ICPE ; les travaux en domaine public maritime (DPM) ;
- le dossier de demande de dérogation à la loi littoral au titre du Code de l'urbanisme ;

- les avis émis lors de la consultation préalable à l'enquête publique : l'arrêté n° 2023-051 de la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC) du 8 février 2023 ; l'avis de l'Office français de la biodiversité (OFB) du 22/02/2023 ; l'avis de la commission locale de l'eau (CLE) du schéma d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) de la baie de Lannion du 03/02/2023 ; l'avis de la CLE du SAGE Argoat-Trégor-Goëlo du 15/02/2023 ; l'avis de l'Agence de l'eau Loire-Bretagne du 23/02/2023 ; l'avis de l'Agence régionale de santé (ARS) du 21/02/2023 ; l'avis du Conseil départemental des Côtes-d'Armor du 22/02/2023 ; l'avis n° 2023-034 du 06/07/2023 de l'autorité environnementale (inspection générale de l'environnement et du développement durable) ;

- le métré en mairie de Lannion-Trégor Communauté aux avis émis lors de la consultation des services et à l'avis émis par l'autorité environnementale. L'enquête sera conduite par une commission d'enquête désignée par le tribunal administratif de Rennes composée des membres suivants : Mme Martine Viart, présidente ; M. Gilles Lucas, membre titulaire ; M. Paul Galan, membre titulaire.

Les personnes intéressées peuvent, pendant toute la durée de cette enquête publique, prendre connaissance du dossier d'enquête publique (papier) dans les mairies de Lannion (siège d'enquête), Louannec, Ploubreze, Ploulec'h, Saint-Quay-Perros et Trébeurden, aux heures d'ouverture au public. Le public pourra, pendant la durée de cette enquête publique, formuler ses observations ou propositions, soit sur le registre d'enquête mis à sa disposition dans chacune des mairies des communes précitées, soit par courrier adressé à l'attention de la commission d'enquête en mairie de Lannion (siège d'enquête), place Général-Leclerc, BP 30344, 22303 Lannion cedex.

Ces observations ou propositions seront versées au registre d'enquête déposé dans cette mairie, soit par voie électronique à la DDTM des Côtes-d'Armor (adresse courriel ddtm-se-enquetepublique@cotes-darmor.gouv.fr).

Ces observations ou propositions seront accessibles sur le site internet dédié à l'enquête publique (<https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-assainissement-collectif/enquetes-publiques>), soit sur le registre dématérialisé dédié à l'enquête publique à l'adresse suivante : <https://www.registredemat.fr/step-lannion>

Les observations écrites exprimées sur les registres (papier), par courrier ou par courriel, seront susceptibles d'être mises en ligne sur ce registre dématérialisé, soit directement à la commission d'enquête lors des permanences qu'elle tiendra :

- Mairie de Lannion (siège d'enquête, place Général-Leclerc, BP 30344, 22303 Lannion cedex) : le lundi 09/10/2023, de 9 h à 12 h ; le samedi 28/10/2023, de 9 h à 12 h ; le vendredi 10/11/2023, de 14 h 30 à 17 h 30.
- Mairie de Ploubreze, place des Anciens-Combattants, 22300 Ploubreze : le vendredi 10/11/2023, de 9 h à 12 h.
- Mairie de Ploulec'h, 2, rue de la Mairie, 22300 Ploulec'h : le lundi 09/10/2023, de 14 h à 17 h.

Le dossier d'enquête publique pourra être également consulté pendant cette enquête publique sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor (<https://www.cotes-darmor.gouv.fr>) à la rubrique « Publications - ENQUÊTES PUBLIQUES » et sur celui de Lannion-Trégor Communauté dédiée à cette enquête (<https://www.lannion-tregor.com/eau-assainissement/l-assainissement-collectif/enquetes-publiques>).

À l'issue de cette enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées de la commission d'enquête sera transmise à la préfecture des Côtes-d'Armor (DDTM, service environnement) qui la transmettra aux mairies de Lannion, Louannec, Ploubreze, Ploulec'h, Saint-Quay-Perros et Trébeurden, pour être consultée par le public pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête, et à Lannion-Trégor Communauté.

Ces documents seront mis à disposition du public sur le site internet des services de l'État en Côtes-d'Armor, <https://www.cotes-darmor.gouv.fr> à la rubrique « Publications-ENQUÊTES PUBLIQUES », pendant un an.

Toute personne souhaitant obtenir des renseignements complémentaires sur le dossier soumis à l'enquête pourra s'adresser à Lannion-Trégor Communauté, 1, rue Monge, CS 10761, 22307 Lannion cedex, tél. 02 96 05 09 00 (accueil) ou 02 96 05 93 59.

Vie des sociétés - Avis de constitution



AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous signature privée en date à Saint-Agathon, il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes. Forme : société par actions simplifiée. Dénomination : **WRAPP & DEBOSS**. Siège : 1, rue de l'Argoat, 22200 Saint-Agathon. Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés. Capital : 2 000 €. Objet : toutes activités de déboussage sans peinture ; la pose de films de décoration ou de protection sur véhicules, poses de vitres teintées, le lustrage, le nettoyage, les petites réparations intérieures de tous véhicules motorisés ou non, le traitement de carrosseries, les activités de smart repair, et plus généralement toutes activités en lien avec l'esthétisme automobile et véhicules de loisirs ; la vente de produits d'entretien et d'accessoires. Exercice du droit de vote : tout associé peut participer aux décisions collectives sur justification de son identité et de l'inscription en compte des actions au jour de la décision collective. Sous réserve des dispositions légales, chaque action donne droit à une voix. Agrément : les cessions d'actions, à l'exception des cessions aux associés, sont soumises à l'agrément de la collectivité des associés. Président : M. Teddy Fallait, demeurant 15, rue du Goëlo, 22580 Plouha. La société sera immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Saint-Brieuc.

Vie des sociétés - Autres

CLÔTURE DE LIQUIDATION

EURL BDS 29

Société à responsabilité limitée en liquidation au capital de 5 000 €
Siège social et de liquidation : 80, rue Yves-Giloux, 29200 BREST
RCS BREST 840 930 663

Aux termes d'une décision en date du 30/08/2023, l'associé unique, après avoir entendu le rapport du liquidateur, a approuvé le compte définitif de liquidation en date du 30/08/2023, déchargé M. Henry Delattre, 8, rue du Pont, 29290 Saint-Renan, de son mandat de liquidateur. Lui a donné quitus de sa gestion et a prononcé la clôture de la liquidation à effet du 30/08/2023. Les comptes de liquidation sont déposés au greffe du tribunal de commerce de Brest, en annexe au RCS sera radiée dudit registre.

RENDEZ-VOUS SUR
letelegramme.fr

Vous créez votre entreprise ?

Saisissez votre annonce légale sur **regions-annonceslegales.com**

regions-annonceslegales.com
Créer et publier vos annonces légales en ligne

Tous journaux
habilités en France

Devis & attestation
de parution immédiats